

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absente : 1

L'an deux mille dix

Le 29 mars

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, M. Francis GAVILAN, Mme CONNAN-GIACOMETTI, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETICHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Marie-Josée GOYA, Isabelle ECHEVERRIA, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET, M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme PERY à Melle DUFAU

M. PICOT à Mme le Maire

M. ARAMENDI à M. ELIZONDO

M. LASSALLE à M. MELE

Mme ARAMBURU à Mme HALSOUET

Absente :

Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Déclassement domaine public – Quartier Béhobie**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur FERREIRA Manuel souhaite agrandir sa maison Ximonenia en limite de clôture, soit au droit du domaine public communal.

Ce secteur étant classé en zone UB du PLU., il est stipulé dans l'article UB 6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, « les constructions au nu du mur de façade seront implantées *avec un recul minimum de 10 m par rapport à l'axe des voies privées ouvertes à la circulation automobile, si la plate-forme de la voie a moins de 10 m de large* ».

Il convient donc de déclasser cette emprise du domaine public et, après enquête publique, de demander son classement dans le domaine privé de la Commune.

Vu l'avis de principe favorable de la Commission des Biens Communaux, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe de déclassement du domaine public de cet espace communal
- ACCEPTE le principe de classement du terrain dans le domaine privé de la Commune
  
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de :
  - de procéder à l'enquête publique prévue par décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 en ce qui concerne les chemins ruraux
  - de nommer la SCP ROSSI-URBIETA & JACQUES, géomètres experts à ST JEAN DE LUZ, afin d'établir les plans et document d'arpentage fiscal
  - signer et effectuer toutes formalités concernant cette affaire.

**Suite délibération du 29 mars 2010 : « Déclassement domaine public – Quartier Béhobie »**

- RAPPELLE que tous les frais (géomètre, publication au Cadastre...) se rapportant à ce dossier seront à la charge exclusive de Monsieur FERREIRA Manuel.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :